	programme de la formation Page 1/2	10 SUR 10
	EXPLOITATION DU SYSTÈME DE SECURITE INCENDIE "SSI"	Satisfaction et réussite
	FEU5 | V2.3 | 05/01/2026	100%

objectif pédagogique

Connaître les consignes de sécurité internes à l'établissement. Connaître les exigences légales et le fonctionnement d'une installation SSI. Connaître les procédures d'exploitation afin d'assurer une levée de doute et le réarmement. Comprendre et savoir interpréter les données affichées sur un SDI et le CMSI. Connaître l'exploitation du SDI et du CMSI et effectuer les commandes manuelles nécessaires.

2H30

intra entreprise

Public concerné	Collaborateur(trice) désigné(es) par le responsable d'établissement assurant des fonctions de sécurité et/ou de gestion du SSI dans son établissement. groupe de 4 à 12 personnes par session
Prérequis	Néant
Encadrement	Formateur(trice) qualifié(e) (SSIAP2) ou 3 ans d'expérience en qualité de formateur incendie.

Conditions de réalisation

Partie théorique :

- La règlementation et le rôle du SSI dans l'établissement ;
- La composition d'un SSI ;
- Le Système de Détection Incendie (comprendre le fonctionnement des détecteurs manuels ou automatiques) ;
- Le Système de Mise en Sécurité Incendie ;
- Le fonctionnement du SSI, du report et l'utilité des équipements et contrôle de signalisation (ECS) ;
- Appréhension des différentes alarmes et voyants qui composent le SSI ;
- Les dispositifs de sécurité (désenfumage, porte coupe-feu, compartimentage, portes à dispositif actionné de sécurité (DAS), ascenseurs etc....)
- Le réarmement des dispositifs de détection et du SSI.

Partie pratique :

- Visite de l'établissement pour reconnaissance du matériel de sécurité incendie ;
- Repérage du local SSI ;
- Mises en situations diverses et manipulations des moyens de secours présents dans l'établissements (SSI, DM, DA).

	Ensemble de techniques pédagogiques (exposé interactif, démonstration pratique, mises en situation...) issues de l'A.F.N.O.R. Supports pédagogiques projetés, plaquettes pédagogiques
	Ordinateur, vidéo projecteur, écran de projection, salle de cours, machine à fumées froides, aérosol de détection, mannequin, clés de réarmement DM, moyens de secours présents dans l'établissement (SSI, plan d'intervention, DM, DA).
	Code du travail Articles : L4141-2, R4227-13, R4227-34 à 39. Arrêté du 25 juin 1980 modifié : MS1, MS41, MS46 à 48, MS50 à 54, MS56 à 63, MS69, MS70, M31 schéma d'organisation global de la sécurité. Norme NF S 61-933 alinéa 6.1. Consignes de sécurité incendie de l'établissement.

EXPLOITATION DU SYSTÈME DE SECURITE INCENDIE "SSI"

FEU5	V2.3	05/01/2026

10 SUR 10

Satisfaction et réussite

100%

Compétences de la formation

Être capable de comprendre le rôle d'un SSI ;

Être capable de définir le type de déclenchement (détecteur manuel ou automatique) ;

Être capable de comprendre les informations transmises sur le SDI ou le report ;

Être capable d'effectuer une levée de doute ;

Être capable de contrôler en sécurité un local clos après détection ;

Être capable d'effectuer un dégagement d'urgence en respectant les consignes internes à l'établissement ;

Être capable de différencier le SDI du CMSI et comprendre leur rôle ;

Être capable d'appliquer les consignes d'évacuation ;

Être capable d'alerter les secours extérieurs ;

Être capable de réarmer le SSI et les DM ;

Être capable de renseigner le registre de suivi des alarmes SSI.

Remise à niveau des compétences/Recyclage : Il est recommandé de remettre à jour les compétences tous les 3 ans ou lors de l'embauche de nouveaux salariés.

Organisation et méthodes d'évaluations

Cette formation est 100% présentielle

Les évaluations sont formatives. Pour que le stagiaire soit validé, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Avoir participé à toutes les phases de la formation (feuille de présence) ;
- Participer activement à la formation (lors des mises en situation pratiques).

Documents remis aux stagiaires et aux clients	Certificat de réalisation individuel Copie de la feuille de présence Renseignement du registre de sécurité
coût	Selon devis ou conditions tarifaires
accsessibilité et handicap	Selon protocole de l'entreprise utilisatrice (formation intra-entreprise) Contacter notre référent handicap à l'adresse suivante : inclusion-rgpd@alienor-prevention.fr